

CONDUIT ISOLE POUR CHAUDIERES A BRULEURS ATMOSPHERIQUES OU SURPRESSES (TIRAGE NATUREL N)

CONDUIT VERTICAL :

L'évacuation des produits de combustion sera assurée par un conduit isolé extérieur au bâtiment.

La mise en œuvre devra être conforme au DTU 24.1, et respecter les prescriptions techniques du fabricant.

Il sera réalisé par un conduit modulaire double paroi en inox (316L intérieur / 304 ou équivalent extérieur) avec une isolation de 30 mm de laine de roche injectée sous haute pression de type THERMINOX TI et de marque POUJOLAT justifiant d'une garantie décennale.

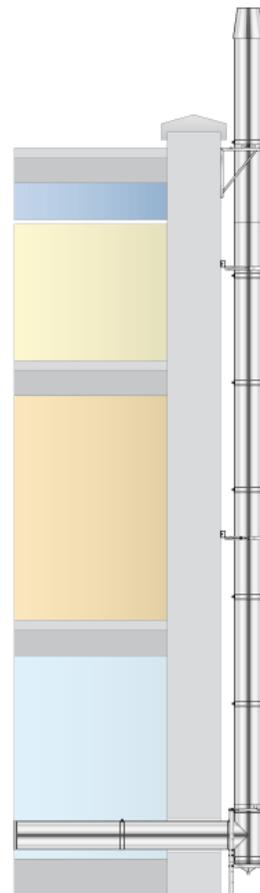
Le système d'embouti devra être réalisé par « peigne » afin d'éviter les ponts thermiques.

Les produits devront être certifiés CE suivant la norme européenne, et le diamètre devra être justifié par une note de calcul conforme à la norme NF13384.

En l'absence de réglementation, pour des puissances comprises entre 87kW et 1999kW, la position du débouché du conduit devra répondre aux dispositions de l'arrêté du 20 juin 1975. Au delà d'une puissance de 2MW les prescriptions de l'arrêté PIC du 25 juillet 1997 devront être respectée.

Le conduit devra être construit de la façon suivante :

- Eléments modulaires isolés
- Support mural ou chaise en pied de conduit.
- Colliers muraux.
- Té en pied de conduit (de préférence à 135°).
- Cône d'écoulement raccordé aux EU.
- Cône de finition en tête de conduit.
- Plaque de propreté ventilée.
- Y compris toutes suggestions.
- En outre une plaque signalétique sera placée en pied de conduit, mentionnant les caractéristiques d'emploi du conduit.



RACCORDEMENTS ET CARNEAU :



Le raccordement au conduit sera réalisé par carneau modulaire double paroi en inox (316L intérieur / 304 ou équivalent extérieur) avec une isolation de 30 mm de laine de roche de type THERMINOX TI de marque POUJOLAT (avec un joint à lèvres résistant à des températures de fumées inférieures à 250°).

Le conduit sera d'allure horizontale avec une pente ascendante d'au moins 3% vers le pied de conduit.

Des trappes de visites devront être installées sur le carneau afin de pouvoir réaliser un ramonage sur l'ensemble du parcours.

Le carneau devra être construit de la façon suivante :

- Eléments modulaires isolés + joints.
- Eléments réglables.
- Trappes de visite.
- Manchons de buses.
- Supports au sol ou colliers à suspendre.
- Y compris toutes suggestions.

VH :

La VH devra être réalisée en matériaux de même nature que le conduit afin d'harmoniser les deux montages.